



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine PETITJEAN	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Julien HUBERT
Madame Céline MAGLICA		

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : PREAMBULE

Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité - Fonds de soutien en faveur des communes sinistrées par les feux de forêt - Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes. Ces événements tragiques ont provoqué une véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique dans les territoires durement touchés.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité appelle l'ensemble des communes et des intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à se mobiliser. Elle nous invite à apporter un soutien financier direct aux opérations d'urgences en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase de reconstruction et d'accompagnement qui s'avère indispensable pour ces localités.

Particulièrement sensible aux lourds dégâts matériels et humains que cette catastrophe d'une ampleur inédite engendre, la Ville de Dijon tient à affirmer sa solidarité et son soutien indéfectible aux communes impactées.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 25 000 € à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité afin d'abonder le fonds de soutien ouvert en faveur des communes sinistrées.

Les fonds collectés par l'association seront reversés équitablement aux collectivités locales frappées par le sinistre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** une aide exceptionnelle de solidarité d'un montant de 25 000 € à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité afin d'abonder le fonds de soutien mis en place en faveur des collectivités sinistrées par les feux de forêt et **autorise** l'association à reverser cette contribution aux collectivités sinistrées ;
- **de prélever** le crédit correspondant sur le budget de l'exercice en cours à l'article comptable approprié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

